

Règlement compétition film making of

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Dates et lieu

1/2/3 OCTOBRE 2021 sassenage 38360 (Isère France)

Comité d'organisation

Le Festival est organisé par CAMERA AVENTURE avec le concours de la ville de sassenage. CAMERA AVENTURE est seule responsable de la sélection officielle du Festival.

Objet

Le Festival met en compétition des films making of , sous toutes ses formes ; publicité, tournage film etc...

Condition d'admission

Le Comité de sélection du Festival accepte tous les sujets proposés pour la sélection officielle. Il réservera la priorité aux films n'ayant pas été présentés en France à d'autres Festivals spécialisés ou diffusés sur des chaînes de télévision.

Pour les films européens, le Comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française

Le Festival prend à sa charge les frais de restauration uniquement, ne prend pas en charge les frais de transport, et d'hébergement des participants des films sélectionnés à hauteur d'une personne. la venue des réalisateurs n'est pas obligatoire, mais souhaitable

Présélection

Les films seront recevable limite juillet 2021 sur garden.studio@hotmail.fr

Ils seront accompagnés de la fiche d'inscription complétée. La présélection s'effectue uniquement sur clef USB ou téléchargé sur WE TRANSFER OU VIMEO avec le mot de pass pour téléchargé

Sélection

Le Comité de sélection confirmera par email la sélection officielle des films. Les éléments suivants devront être envoyés :

- 6 photos numériques en haute définition (soit 1772 X 1181 pixels minimum)
- La filmographie du réalisateur
- Un dossier de presse
- Un exemplaire dûment daté et signé de l'accord de diffusion relatif au film sélectionné.

Ces documents pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du Festival dans les conditions prévues à l'accord de représentation conclu avec CAMERA AVENTURE.

Droits d'inscription

Le Festival n'exige pas de frais d'inscription.

Les frais d'expédition, de dédouanements et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents.

Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires.

Le Festival ne prendra en charge que les frais de réexpédition des copies des films sélectionnés pour le Festival par CAMERA AVENTURE. Les films reçus non sectionnés ne seront pas renvoyé

Responsabilité

Les concurrents ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls, et CAMERA AVENTURE décline toute responsabilité (pas d'indemnisation) en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

Jury

Le jury du Festival est composé de personnalités de la profession,

Ses décisions sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son Président compte double.

Palmarès

Le jury du Festival décerne plusieurs prix :

- Grand prix du making of 2021
- le prix spécial du jury

Le jury peut attribuer des mentions.

Promotion

Les organisateurs du festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au Festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires. Ils ne peuvent cependant présenter des extraits de plus de 1 minute aux chaînes de télévision.